



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : Point de situation sur la vaccination et la situation sanitaire Gap, le 01/07/2021
Restons prudents et faisons-nous vacciner

Nouvelle phase de levée des restrictions :

Depuis ce mercredi 30 juin, le nouvel assouplissement des restrictions sanitaires concernent **la disparition des jauges** dans les bars et restaurants, les commerces, les cinémas et autres lieux culturels.

L'interdiction des rassemblements à plus de 10 sur la voie publique est également levée, tout comme la limitation du nombre de convives par table dans les restaurants. Il n'y a plus de limite pour les mariages, les cérémonies funéraires et religieuses.

Cependant, dans l'attente d'une couverture vaccinale optimale de la population et pour prévenir une nouvelle hausse de la propagation virale, **des règles sanitaires perdurent** :

- **Le port du masque reste obligatoire**
 - dans les établissements recevant du public (commerces, entreprises, lieux culturels, transports...);
 - dans les bars et restaurants lors des déplacements ;
 - sur la voie publique, lors des marchés et foires, dans les files d'attente, dans les zones d'attente des transports en commun ;
 - lors des événements rassemblant moins de 1 000 personnes ;
- **Le Pass Sanitaire est obligatoire** dans tous les événements rassemblant plus de 1 000 personnes, se substituant ainsi à l'obligation du port du masque ;
- **La consommation debout** dans les bars et restaurants, buvettes et assimilées, reste interdite ;
- Les concerts, festivals et événements culturels en intérieur seront limités à une **jauge de 75 %** ;
- En sport, **les compétitions amateurs restent limitées à 2 500 participants**. En cas de public debout, une jauge de 4m² par personne s'applique.
- **Les discothèques restent fermées** jusqu'au 9 juillet.



[Retrouvez les règles en vigueur dans les Hautes-Alpes en téléchargeant nos infographies.](#)

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

Point de situation « vaccination » :

Au 29 juin, **117 379 doses de vaccins ont pu être administrées** dans le département des Hautes-Alpes, dont 68 605 premières et 48 774 secondes injections.



En une semaine, **7 487** doses ont été administrées dans le département grâce aux centres de vaccinations et à la vaccination en ville (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.).

34,4 % des habitants des Hautes-Alpes sont totalement vaccinés, contre 34,1 % au niveau régional et 32,3 % au niveau national. **48,4 %** de la population du département ont reçu au moins une injection, contre 47,5 % au niveau régional et 50,7 % au niveau national.

	18-49 ans	50-64 ans	65-74 ans	75 ans et +
1ère injection	36,90 %	65,30 %	85,40 %	84,20 %
Schéma complet	16,80 %	45,40 %	72,80 %	77,90 %

La dynamique de vaccination doit se poursuivre dans l'ensemble du département pour **faire barrage au virus et à ses variants. Les délais de prise de rendez-vous sont extrêmement réduits.** Il est désormais beaucoup plus facile de prendre un rendez-vous pour se faire vacciner, toujours via les plateformes [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) et [Maiaa.fr](https://www.maiaa.fr). La plupart des centres de vaccination accueillent désormais **sans rendez-vous** également.

Situation épidémiologique :

Pour la semaine du 21 au 27 juin, le taux d'incidence du département des Hautes-Alpes est de **8 pour 100 000 habitants** (contre 10 la semaine précédente). Le taux de positivité est stable sur une semaine à **0,5 %**.

Un premier cas de variant Delta a été confirmé. La personne est actuellement suivie, avec sa famille, par la cellule de contact tracing de la délégation départementale de l'Agence régionale de la santé Paca. Ce patient et ses cas contacts sont à l'isolement.

Au 29 juin, ce sont **7 personnes qui étaient hospitalisées** dans les établissements de santé du département pour la Covid-19, dont 2 en service de réanimation ou en unité de surveillance continue. Depuis le mois de mars 2020, 362 personnes domiciliées dans les Hautes-Alpes sont décédées de cette maladie.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes